

LA LETTRE DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE

N°13 – Newsletter consacrée à l'actualité de la gouvernance publique en France – décembre 2019

Les collectivités sont au cœur de l'enjeu de la maîtrise et de la valorisation des données publiques

Une transformation réussie de l'action publique passe par la maîtrise et la valorisation des données.

Les collectivités territoriales ont un rôle central à jouer du fait de leur relation privilégiée avec leurs usagers. Elles doivent être le moteur de la rénovation d'un service public dans lequel la donnée citoyenne est un bien commun et doit être collectée, sécurisée, exploitée et *in fine* valorisée au service de l'intérêt général et en garantissant aux citoyens-usagers la souveraineté du bien que constituent leurs données.



L'atout inégalé des collectivités locales pour bâtir le service public du futur

Les collectivités territoriales ont un rôle central à jouer dans la conception et la fabrication des services publics de demain. C'est parce qu'elles délivrent les services publics de proximité, ceux qui façonnent le quotidien des citoyens, que la transformation de l'action publique doit puiser sa dynamique dans les démarches qu'elles engagent.

Au-delà de l'atout de la proximité et de la quotidienneté auxquels les usagers sont si attachés, les collectivités territoriales disposent d'un atout tout aussi décisif en matière de transformation digitale et cela pour deux raisons.

La première raison tient à la nature de leurs services qui tendent en permanence à répondre le plus finement possible aux vrais besoins des usagers. Il est évidemment utile pour un contribuable de pouvoir payer ses impôts et ses amendes en ligne. Mais cela ne change pas son quotidien. En revanche, bénéficier des facilités offertes par le digital pour réserver la cantine ou les activités des enfants, pour trouver l'association sportive qui leur convient, pour signaler un irritant sur la voie publique, pour bénéficier d'une meilleure prise en charge de son quotidien quand vous êtes une personne en difficulté en raison de votre âge, de votre handicap ... tout cela est susceptible d'avoir un impact fort sur le vécu concret au quotidien des usagers et donc sur la qualité du service public.

La seconde raison tient à la nature des données dont disposent les collectivités. Les données qui sont opérées par les collectivités revêtent une sensibilité mais aussi des potentialités bien supérieures à celles des données « régaliennes » que manipulent les administrations centrales et couvrent bien plus de champs de besoins que ceux exploités par les GAFAM.

Les données sont le nouvel « or noir » qui dynamise la création de valeur au XXIème siècle. Or, les collectivités locales, avec leurs services et prestations publics de restauration scolaire, de loisirs, de transports, d'aide à domicile,... ont des interactions très riches avec leurs usagers, dans une relation absolument unique. Elles disposent ainsi - du moins potentiellement - de la connaissance fine des besoins réels et concrets, au jour le jour, des ménages qu'elles servent. Cette connaissance, même potentielle, donne une lourde responsabilité qui ne s'arrête pas avec le respect du RGPD.

L'urgence de structurer, sécuriser et valoriser les données publiques

Tant que les données ne sont pas collectées de façon structurée et sécurisée, elles sont peu ou mal exploitées. Qui plus est, elles risquent de se « balader ». C'est encore largement le cas dans nos administrations. N'oublions pas qu'une donnée non (encore) digitalisée n'en est pas moins une donnée. Et elle n'est pas nécessairement plus sécurisée qu'une donnée digitalisée.

Nos administrations présentent aujourd'hui le plus souvent des systèmes hybrides, non structurés et donc non sécurisés. La donnée y est digitalisée à force de construire de nouveaux services en ligne, mais cela se fait de façon aléatoire, souvent sans réflexion stratégique sur les usages, « mauvais » ou « bons », que l'on pourrait faire de ces données.

Il incombe aujourd'hui aux stratèges et décideurs des collectivités territoriales, de s'emparer de cette question de la donnée : sa collecte, sa structuration, sa sécurisation, mais aussi sa valorisation et son partage sont des questions cruciales pour les services publics de demain.

Si nous ne voulons pas laisser le champ libre aux GAFAM américains et autres BATX asiatiques, qui pourraient phagocytter aisément une partie du service public et vider celui-ci des valeurs d'universalité que notre République lui a conférées, les collectivités territoriales, en complément de l'action que pourrait décider l'Etat, devraient se poser une question cruciale : quelle nouvelle valeur publique pouvons-nous et devons-nous créer en nous servant tout simplement des données dont nous disposons déjà et que nous laissons encore trop souvent en pâture aux entreprises globales du net dont le moteur essentiel est la valeur marchande ?

Répondre à cette question, qui n'est pas qu'un enjeu technique, c'est interroger des déterminants bien plus fondamentaux qui conditionnent la pérennité de notre modèle de société : la nécessité de laisser les citoyens souverains de leurs données. Ils doivent à tout moment pouvoir suivre et appréhender l'utilisation de leurs données, et donc pouvoir apprécier la pertinence, mais aussi la performance, de cette utilisation.

La donnée usager-citoyen ayant une valeur importante, d'intérêt général, ses propriétaires, même s'ils n'en sont plus les uniques détenteurs, doivent être assurés d'une gestion sécurisée de leurs données, mais aussi d'une utilisation publique totalement centrée sur la conception de services publics toujours plus utiles, toujours plus performants, répondant aux exigences sociales et sociétales croissantes.

Vous souhaitez apporter votre réflexion et votre contribution aux débats sur le service public local et, lus largement, sur la gouvernance publique ? N'hésitez pas à nous contacter.